



André Lambert

Démographe à l' Association pour le Développement de la Recherche Appliquée en Sciences Sociales - adrass@skynet.be www.adrass.net

Membre du Collège régional de Prospective de Wallonie

Immigration et vieillissement en Wallonie

Version au 30 octobre 2018

Aujourd'hui en Europe, le questionnement à propos de la démographie se focalise sur deux phénomènes : le vieillissement et l'immigration. Celle-ci, pour certains, va submerger le continent et transformer radicalement la composition de sa population ; pour d'autres au contraire, ce sera le seul moyen de contrebalancer le vieillissement. Il s'agit de deux fantasmes, particulièrement en ce qui concerne la Wallonie.

1. L'observation la plus récente

Sur le site STATBEL, on peut lire le résumé encadré ci-dessous :

RÉGION WALLONNE

Au cours de l'année 2017, la population a augmenté de 9.904 personnes. C'est moins qu'en 2016, lorsque 12.257 personnes étaient venues s'ajouter à la population. En pourcentage, l'accroissement s'élève à 0,3%.

Il est intéressant de noter que le mouvement naturel de la population wallonne est de nouveau légèrement négatif : le nombre de décès était supérieur de 1.176 unités à celui des naissances en Région wallonne en 2017. En 2016, ce solde s'élevait à -831 personnes.

Tout comme en Région flamande, le principal facteur d'accroissement de la population est la migration internationale : 27.585 personnes provenant de l'étranger sont venues habiter en Région wallonne, 18.316 personnes sont parties à l'étranger.

Le mouvement migratoire interne reste également positif : le nombre de personnes issues d'autres régions venant s'installer en Wallonie est supérieur au nombre de personnes qui la quittent pour une autre région. Ce solde s'élève à 2.820.

En d'autres mots, la Wallonie n'est pas cette région :

- qu'on fuirait alors qu'elle attire plus de résidents bruxellois et flamands (quelle que soit leur nationalité) qu'elle ne perd de résidents wallons.
- qui serait submergée par des immigrants internationaux susceptibles de modifier considérablement sa composition ethnique, religieuse ou par âge, puisque, sur une année, les immigrants ne représentent que 0,8% des 3 600 000 habitants. Pourcentage qu'il faut diminuer du fait du départ hors du territoire de belges et d'étrangers. Rappelons aussi que la majorité des migrants internationaux viennent de ou vont vers de proches pays européens. Evidemment, nul ne peut présager de la manière dont évolueront les flux migratoires à l'avenir.
- qui serait soumise à une intense croissance démographique : en effet, le taux de croissance de 0,3% observé en 2017 est à peine supérieur au taux moyen annuel d'accroissement observé en Wallonie au cours des 70 dernières années (0,26%) !

2. Le vieillissement

L'immigration, et la formidable croissance démographique qui s'en suivrait sont donc des fantasmes. Demeure la problématique du vieillissement. On peut dire à la fois que :

La Wallonie, à l'instar de toutes les entités de l'Europe occidentale, connaît un vieillissement démographique significatif depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. En effet, le pourcentage de personnes de soixante ans et plus est passé de 17,8 à 22,5% en 60 ans.

La Wallonie ne connaît aucun processus de vieillissement. C'est vrai si l'on se base sur le pourcentage de personnes dont l'espérance de vie résiduelle est de dix ans ou moins. On peut en effet considérer que les dix dernières années de vie sont effectivement caractérisées par une atténuation des facultés physiques et mentales et une croissance des problèmes de santé.

Sur base d'une vie résiduelle de dix ans ou moins, on devenait vieux à **65** ans en 1948. Notons qu'à l'époque de la mise en place de notre système actuel de sécurité sociale, il y avait donc une équivalence entre l'âge légal à la retraite, l'âge réel à la retraite et l'âge à partir duquel on était considéré comme vieux. Sous cette définition, on comptait 12,2% de « vieux » en 1948, 9,0% en 2010 et ce ne sera pas plus en 2050. La limite d'âge à partir de laquelle on est classé comme « vieux » est passée de 65 ans en 1948 à 74 ans en 2010 et tendra vers 82 ans en 2050.

La population en mauvaise santé devrait passer de 19,3% en 2010 à 21,2% en 2050, la limite évoluant de 63 à 69 ans entre ces deux dates. Bref, si on pense autrement qu'avec une limite « dogmatique » posée à 60 ou 65 ans, le vieillissement futur est nul ou «très modérément évolutif » !

Voudrait-on cependant arrêter le processus de vieillissement, voire procéder à un rajeunissement de la population qu'on s'exposerait à des défis bien considérables. Trois volets nous sont disponibles :

- On pourrait – *horresco referens* - augmenter la mortalité. Ainsi, si l'espérance de vie baissait à partir d'aujourd'hui au même rythme qu'elle a augmenté dans le passé, alors nous ne compterions que **16,8%** de « vieux » en 2050. Un retour aux conditions de 1948 en quelque sorte, époque où l'on disait de la Wallonie qu'elle était déjà démographiquement vieille...
- Certains pensent que le vieillissement pourrait être freiné par l'immigration. C'est presque entièrement faux : si on observe le passé, une Wallonie qui aurait été coupée du monde

depuis 60 ans, donc sans migrations entre 1948 et 2010, aurait été à peine plus vieille qu'elle ne l'est aujourd'hui : elle compterait 22,8% de « soixante ans et plus » au lieu de 22,5%. Mais avec cent mille habitants de moins. A contrario, si dans l'avenir on voulait freiner, voire réduire, le vieillissement par l'immigration, on devrait accepter une énorme croissance démographique en échange d'un faible ralentissement de la croissance du pourcentage de personnes âgées.

- augmenter la fécondité. Aujourd'hui, elle est de 1,66 enfants par femme, en Wallonie comme en Flandre et d'aucuns pensent que ce niveau est trop faible. En effet, pour remplacer les parents, il faudrait logiquement qu'il y ait un peu plus de deux enfants par femme (pour tenir compte de la mortalité d'enfants qui n'arrivent pas à l'âge de reproduction). Réalisons que souhaiter avoir deux enfants par femme sous-entend qu'on ne souhaite pas assister, pour des raisons plus émotionnelles que rationnelles, à un éventuel déclin de la population, qui de toute façon n'est pas à l'ordre du jour compte tenu du déclin de la mortalité et de l'immigration nette, faible mais positive. Réalisons aussi que toutes choses égales par ailleurs, la croissance de la fécondité, même limitée à deux enfants par femme, aboutira à une élévation de la croissance démographique et donc à la nécessité d'une croissance des investissements particulièrement dans l'éducation et la mobilité.

3. Finalement, en ce qui concerne la démographie wallonne, R.A.S. ?

Si les craintes relatives au vieillissement et à l'immigration sont fantasmagiques, il me semble qu'il y a cependant des éléments de démographie dont il faudrait mieux tenir compte et qui se caractérisent tous par leur caractère évolutif. Affirmons que rien n'est plus dangereux que de considérer la démographie comme un « donné » alors qu'il s'agit d'un continuuel processus de renouvellement. Dans cette optique, on pourrait citer une longue liste de thèmes qui devraient retenir l'attention des politiques. Limitons-nous à ceux qui nous apparaissent les plus importants :

- Si l'on y réfléchit bien, peu importe qu'il y ait tel nombre ou tel pourcentage de « vieux ». Par contre, l'essentiel est d'évaluer le poids de la charge démographique par personne occupée ¹. A taux d'emploi constant, cette charge continuera d'augmenter, malgré les éventuelles mesures en matière de fécondité ou d'immigration. Il nous faut donc veiller à la croissance de notre taux d'emploi et privilégier cette croissance pour les âges de grande activité, entre 20 et 60 ans plutôt que de croire aux bienfaits apparents d'un recul de l'âge de la retraite. La Wallonie, malgré la croissance de sa population en âge d'activité (ce qui n'est pas le cas en Flandre), voit son taux de chômage diminuer. La région est donc sur une voie vertueuse qui pourrait certes être plus affirmée.

- L'accueil des personnes aux extrémités de la vie : il me semble souhaitable que la population soit raisonnablement bien répartie par âge, au delà des préoccupations socio-économiques, tout simplement pour le plaisir de la diversité. La Wallonie pourrait faire un effort particulier dans l'accueil de la petite enfance ; cela aurait peut-être le mérite de conserver le niveau actuel de fécondité, voire de l'augmenter quelque peu. Dans le même temps, les très âgés devraient pouvoir bénéficier de services d'aide à domicile pas trop dispendieux avant de séjourner dans des maisons de retraite de qualité aux prix abordables. Et s'il n'est pas question de délaisser les très âgés, la société wallonne serait peut-être bien inspirée d'abandonner le projet de prolonger la vie à n'importe quel prix ; en effet, quand on examine la mortalité japonaise, la plus faible du monde, on constate que, depuis l'an 2000, le pourcentage de femmes survivantes à 110 ans et au delà stagne à un niveau très faible d'une trentaine de personnes pour 100 000. Par contre, la qualité de vie a contribué à une

1. Encore qu'on pourrait relier la charge démographique à un autre indicateur que la population occupée, par exemple le niveau du produit intérieur brut par habitant.

forte réduction des décès avant l'âge de 90 ans. Ceux-ci se concentrent dorénavant entre les âges 90 et 100, et un peu entre les âges 100 et 110 ans, comme si la limite naturelle de la durée de la vie humaine était de cet ordre. Cette évolution japonaise n'est pour le moment qu'un indice de l'approche d'une éventuelle limite naturelle à la vie humaine, mais il me semble devoir être pris en compte. Dans cette hypothèse, l'acharnement qu'on mettrait à défendre la vie à ces âges-limite serait peut-être vain.

- Quand ils ne sont ni enfants ni très âgés, les Wallons vivent dorénavant en ménages de taille de plus en plus réduite. Les pouvoirs publics, et les promoteurs privés, seraient bien inspirés de promouvoir des logements adaptés en conséquence.

- Entre 1980 et 2005, la croissance de la surface bâtie en Wallonie a augmenté de 31% alors que la population ne croissait que de 5,2%. Ne faudrait-il pas limiter drastiquement, voire interdire, la construction de villas « quatre façades » si l'on ne veut pas vivre dans une sorte d'immense banlieue, comme c'est déjà trop souvent le cas en Flandre ?

- Si l'immigration n'est pas aussi importante qu'on ne le croit et n'est en rien dramatique, la concentration d'immigrés de même provenance dans quelques rues ou quartiers est malsaine. Il me semble justifié d'envisager une éventuelle limitation du droit de s'installer librement n'importe où si l'on ne veut pas voir le renforcement de quartiers où la majorité de la population, police comprise, n'est plus la bienvenue.

- Dans la mesure où l'âge de retraite n'augmenterait pas ou peu et où la mortalité continuerait de diminuer, on verrait l'apparition d'un effectif considérable de population en bonne santé mais libre d'activité. Nos sociétés seraient bien inspirées de susciter dans cette tranche d'âge des engagements bénévoles à condition que cela n'altère pas l'emploi rémunéré.

Je ne crois pas être le seul à partager ces réflexions. Elles n'en restent pas moins des propositions de réponses d'expert à ses propres observations. Or, ce n'est pas aux experts de définir ce qui serait une bonne dynamique démographique wallonne. Ni au gouvernement régional non plus. Mais le Parlement pourrait se saisir plus souvent et de manière plus radicale de ces questions. Tout en écoutant les citoyens, ce qu'il a commencé à faire en instituant en 2016-2017 un panel citoyen sur les enjeux du vieillissement en Wallonie.